

Le sieur Percheron est indispensable à notre traite au cap de Bonne-Espérance

Le 31 août 1771 - Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales A.N. Col/C/4/29, f°63

Traites du cap de Bonne-Espérance

N°33.

A l'Isle de France, le 31 août 1771

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte dans ma lettre n°5, de l'expédition que j'ai faite au Cap pour garantir la colonie de la famine qui la menaçait. Je ne dois pas vous laisser ignorer que le succès de cette opération est dû à l'intelligence et à la sage conduite du Sr Percheron que j'en avais chargé. Cet employé s'est conduit avec une distinction que je ne saurais assez louer. Je ne lui avais donné pour tous nos achats à faire dans la colonie du Cap que pour environ 160 mille livres de lettres de change. Il nous a envoyé ici pour plus de cent mille écus de provisions, partie sur le crédit que je lui avais donné au Cap, partie sur son crédit particulier. Sept de nos vaisseaux de transport ont relâché, soit dans la baie du Cap, soit à Falsebaye. Les capitaines de ces bâtiments dont l'expédition a été secrète en France, ayant compté aller simplement à la Martinique, manquaient de provisions. Ils n'avaient pour la relâche du Cap, ni argent, ni connaissances, ni crédit. M. Percheron a suppléé à tout avec un zèle et une activité dont messieurs les capitaines des bâtiments, ainsi que les commandants des troupes de transport m'ont fait les plus grands éloges. Malgré toutes les contradictions que cet agent a essuyé, il a fourni à tous les vaisseaux des rafraîchissements et les secours nécessaires, tant aux malades qu'à ceux qui se portaient bien. Il a été fort heureux pour l'expédition du transport des troupes qui nous ont été envoyées, que le Sr Percheron se soit trouvé au Cap. Je dois ajouter que la correspondance du Sr Percheron est la plus exacte qu'il soit possible de voir, et que par chaque bâtiment il nous a envoyé les comptes les plus nets et les mieux détaillés ; son travail a été immense.

Des services aussi distingués, Monseigneur, méritent reconnaissance. M. Percheron n'est pas un employé ordinaire, il avait servi autrefois la Compagnie avec distinction, et M. le Duc de Praslin en le renvoyant ici où il avait quelques affaires particulières à terminer, nous avait recommandé, à M. le Ch. Desroches et à moi, de lui donner la première place d'assesseur au Conseil qui viendrait à vaquer.

Le besoin du service m'avait déterminé à l'engager de rester au cap de Bonne-Espérance pendant l'hiver pour y suivre les opérations de notre approvisionnement pour cette année. J'en avais obtenu la permission de M. de Tulbagh gouverneur du Cap. M. Percheron m'écrit par les derniers bâtiments qu'il désirerait repasser en France et de lui envoyer un successeur, mais la personne que j'enverrai pour le remplacer devait être revêtue d'un titre quelconque pour pouvoir traiter non seulement avec les Hollandais, mais aussi vis-à-vis messieurs les officiers des vaisseaux. Il ajoute que faute d'un titre quelconque, il a éprouvé beaucoup de désagréments de tous les côtés, et qu'il ne continuerait pas son service sans avoir un titre pour cela. Je vous avoue, Monseigneur, que je ne connais personne en état de le remplacer. Je lui écris pour le prier de nous continuer encore ses services, au moins pour une année, et pour l'y déterminer, j'engagerai M. le Ch. Desroches à s'unir à moi pour lui envoyer un titre provisoire d'agent de la Marine du Roi au cap de Bonne-Espérance.

Permettez, Monseigneur, que je sollicite votre équité en faveur d'un sujet qui vient de rendre à la colonie les plus grands services, je pense que vous ne pouvez lui refuser le titre que nous ne pouvons lui donner que provisoirement.

Je dois vous prévenir, Monseigneur, que M. le Gouverneur du cap de Bonne-Espérance, qui jusqu'ici s'est montré l'ami de notre nation, m'a écrit par les derniers bâtiments qu'il ne réussirait plus à déterminer les négociants hollandais de nous fournir nos provisions pour des lettres de change tirées en livres tournois ; qu'il était de toute nécessité de tirer à l'avenir nos lettres de change pour le Cap, en

florins d'Hollande, payables à Amsterdam. M. Percheron et tous les principaux négociants du Cap m'écrivent la même chose.

La nécessité me forcera donc à changer la forme de nos lettres de change uniquement pour les traites au cap de Bonne-Espérance ; c'est ainsi que la Compagnie en usait autrefois. J'ai l'honneur de vous en prévenir afin que vous donniez vos ordres en conséquence, et par la suite je me conformerai à ce que vous déciderez à ce sujet.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

A l'Isle de France, le 31 août 1771

* * *